

TARIFS 2021/2022

Depuis la rentrée 2016/2017 le CDEA (Cœur d'Essonne Agglomération) a décidé de prendre en charge les 12,00€ de frais de dossier **uniquement** pour les élèves résidant sur son territoire.

Voici la liste des communes concernées :

- ARPAJON
- AVRAINVILLE
- BRETIGNY SUR ORGE
- EGLY
- FLEURY MEROGIS
- LA NORVILLE
- LE PLESSIS PATE
- LEUVILLE SUR ORGE
- LONGPONT SUR ORGE
- OLLAINVILLE
- MORSANG SUR ORGE
- ST GERMAIN LES ARPAJON
- ST MICHEL SUR ORGE
- STE GENEVIEVE DES BOIS
- VILLEMORISSON
- VILLIERS SUR ORGE

COLLEGE
<u>96.00 €</u> (Soit 2 chèques de 48.00€)

LYCEE ET PRIMAIRE	
Section2	<u>179.20 €</u> (Soit 2 chèques de 89.60€)
Section3	<u>242.60€</u> (Soit 2 chèques de 121.30€)
Section4	<u>313.50 €</u> (Soit 2 chèques de 156.75€)

Si votre commune ne fait pas partie de la liste ci-dessus, merci de vous référer au tableau « Sans frais de dossier pris en charge ».

COLLEGE :

Sans frais de dossier pris en charge
<u>108.00 €</u> (Soit 2 chèques de 54.00€)

LYCEE ET PRIMAIRE :

Sans frais de dossier pris en charge	
Section2	<u>191.20 €</u> (Soit 2 chèques de 95.60€)
Section3	<u>254.60€</u> (Soit 2 chèques de 127.30€)
Section4	<u>325.50 €</u> (Soit 2 chèques de 162.75€)